



Traité Mena'hot

Michna 3 - Chapitre 3

שְׁתֵּי מִנְחוֹת שֶׁלֹּא נִקְמְצוּ, וְנִתְעָרְבוּ זוֹ בְּזוֹ,
אִם יָכוֹל לִקְמֹץ מִזֹּו בְּכַפִּי עֲצֻמָּה וּמִזֹּו בְּכַפִּי עֲצֻמָּה,
כְּשֵׁרוֹת;
וְאִם לֹא,
פְּסוּלוֹת.
הַקְּמֹץ שֶׁנִּתְעָרַב בְּמִנְחָה שֶׁלֹּא נִקְמְצָה,
לֹא יִקְטִיר;
וְאִם הִקְטִיר,
זֶה שֶׁנִּקְמְצָה, עֲלֶתָהּ לְבָעָלִים;
וְזֶה שֶׁלֹּא נִקְמְצָה, לֹא עֲלֶתָהּ לְבָעָלִים.
נִתְעָרַב קִמְצָה בְּשִׁירִיהֶ, אוֹ בְּשִׁירֵיהֶם שֶׁל חֲבֵרְתָּהּ,
לֹא יִקְטִיר;
וְאִם הִקְטִיר,
עֲלֶתָהּ לְבָעָלִים.
נִטְמָא הַקְּמֹץ וְהַקְּרִיבוֹ,
הַצִּיץ מִרְצָה;
יֵצֵא וְהַקְּרִיבוֹ,
אֵין הַצִּיץ מִרְצָה,
שֶׁהַצִּיץ מִרְצָה עַל הַטְּמֵא,
וְאֵינוֹ מִרְצָה עַל הַיֹּצֵא:

Si deux offrandes dont on n'a pas retiré une poignée et qui ont été mélangées l'une à l'autre, si [le Kohen] peut retirer une poignée de cette [offrande] et de cette [offrande], elles sont [des offrandes convenables], mais si ce n'est pas le cas, elles sont impropres, [car la poignée de chaque offrande doit être prélevée à sa source]. Si une poignée a été mélangée à une offrande dont on n'a pas retiré une poignée, [le Kohen] ne fera pas brûler [le mélange sur



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



l'autel]. Et s'il[l'a brûlé], cette[offrande]dont on a retiré une poignée est acquittée par le propriétaire, et l'[offrande]dont on n'a pas retiré une poignée n'est pas acquittée par le propriétaire.[Si, après avoir retiré la poignée], la poignée a été mélangée à ce qui restait ou à ce qui restait d'une autre[offrande, le Kohen] ne fera pas brûler[le mélange sur l'autel], mais s'il[l'a brûlé], il fera brûler le mélange sur l'autel. Si la poignée est devenue rituellement impure et[que malgré cela le Kohen] l'a sacrifiée, la plaque frontale[portée par le Kohen Gadol] entraîne l'acceptation[de l'offrande de farine, et le reste est mangé par les Kohanim. Si la poignée]a quitté[la zone désignée]et[que malgré cela le Kohen] l'a ensuite sacrifiée, la plaque frontale n'entraîne pas l'acceptation.[La raison en est]que la plaque frontale entraîne l'acceptation des[offrandes sacrifiées alors qu'elles]étaient rituellement impures et n'entraîne pas l'acceptation des[offrandes]qui quittent[leur zone désignée].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions